

Communes de LIGNY THILLOY, BAPAUME et GUEUDECOURT (80)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SAS FERME EOLIENNE DES TILLEULS
PETITIONNAIRE**

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté interpréfectoral du 4 septembre 2015, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 28 septembre 2015, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien, composé de 11 aérogénérateurs entre 3 et 3,3 MW de puissance unitaire et dont la hauteur totale est d'environ 151 mètres, par la SAS FERME EOLIENNE DES TILLEULS sur le territoire des communes de LIGNY THILLOY, BAPAUME et GUEUDECOURT (80).

M. Simon GRANCOIN est chargé du suivi du dossier de la SAS FERME EOLIENNE DES TILLEULS
- Tél. : 05 55 48 38 97.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairies de LIGNY THILLOY, siège de l'enquête, ainsi qu'en Mairies de BAPAUME et GUEUDECOURT (80).

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de ACHIET LE PETIT, ACHIET LE GRAND, BIHUCOURT, BEHAGNIES, MORY, SAPIGNY, VAULX VRAUCOURT, BEUGNATRE, FAVREUIL, BIEFVILLERS LES BAPAUME, GREVILLERS, WARLENCOURT EAUCOURT, LE SARS, MARTINPUICH, AVESNES LES BAPAUME, BEAULENCOURT, RIENCOURT LES BAPAUME, BANCOURT, FREMICOURT, BEUGNY, HAPLINCOURT, VILLERS AU FLOS, BARASTRE, ROCQUIGNY, LE TRANSLOY, MORVAL, SAILLY SAILLISEL (80), COMBLES (80), GINCHY (80), GUILLEMONT (80), LESBOEUF (80), FLERS (80), LONGUEVAL (80), BAZENTIN (80), COURCELETTE (80), PYS (80) et IRLES (80).

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairies de LIGNY THILLOY, BAPAUME et GUEUDECOURT (80) du 28 septembre 2015 au 30 octobre 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairies de LIGNY THILLOY, BAPAUME et GUEUDECOURT (80) ou les formuler à M. Jean-Claude PLICHARD, commissaire-enquêteur, qui sera présent en mairie de LIGNY THILLOY, siège de l'enquête : les lundi 28 septembre 2015 de 9 h à 12 h, mardi 6 octobre 2015 de 15 h à 18 h, samedi 17 octobre 2015 de 9 h à 12 h, jeudi 22 octobre 2015 de 15 h à 18 h et vendredi 30 octobre 2015 de 15 h à 18 h.

M. Gérard CANDELIER est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de LIGNY THILLOY, BAPAUME, ACHIET LE PETIT, ACHIET LE GRAND, BIHUCOURT, BEHAGNIES, MORY, SAPIGNY, VAULX VRAUCOURT, BEUGNATRE, FAVREUIL, BIEFVILLERS LES BAPAUME, GREVILLERS, WARLENCOURT EAUCOURT, LE SARS, MARTINPUICH, AVESNES LES BAPAUME, BEAULENCOURT, RIENCOURT LES BAPAUME, BANCOURT, FREMICOURT, BEUGNY, HAPLINCOURT, VILLERS AU FLOS, BARASTRE, ROCQUIGNY, LE TRANSLOY, MORVAL, GUEUDECOURT (80), SAILLY SAILLISEL (80), COMBLES (80), GINCHY (80), GUILLEMONT (80), LESBOEUF (80), FLERS (80), LONGUEVAL (80), BAZENTIN (80), COURCELETTE (80), PYS (80) et IRLES (80).

A l'issue de l'enquête, la décision de délivrer ou non l'autorisation unique sera prise par la Préfète du Pas-de-Calais et la Préfète de la région Picardie, Préfète de la Somme.

Les personnes intéressées pourront consulter sur les sites Internet des Préfectures du Pas-de-Calais et de la Somme les informations relatives à ce projet.